

UNIVERSITÉ DE TOULON



VENIR ÉTUDIER À TOULON



UNIVERSITÉ
DE TOULON

SOMMAIRE

Bienvenue à l'UTLN	3
Toulon et sa région	3
L'Université de Toulon	5
Les études en France	9
Arriver à Toulon	11
Formalités de séjour	13
Vos démarches pour venir étudier à l'UTLN en programme d'échange	15
Vos démarches pour venir étudier à l'UTLN hors programme d'échange	16
Les plans des campus	19

TOULON ET SA RÉGION

■ Toulon

Située dans l'**une des plus belles rades d'Europe**, Toulon est résolument tournée vers la Méditerranée. Sa position stratégique lui permet d'être le **2^e port militaire français**. Au pied des collines du Faron et du Coudon, entourée de stations balnéaires, **Toulon est une ville dynamique et sportive** avec des équipes de hauts niveaux en rugby, basket et handball féminin.

■ Le Var

Avec plus de 430 km de côtes littorales, **le Var est le premier département d'accueil touristique de France**. Il présente une exceptionnelle variété de paysages (plages, calanques, îles, massifs, gorges, lacs, rivières) et ses stations balnéaires, villages, domaines viticoles, anciennes abbayes ou chapelles témoignent d'un riche passé. **Ce département est célèbre pour ses traditions viticoles, horticoles et botaniques, ses productions de vin, de fleurs, d'huile d'olives, de miel, de truffes, de figues, de châtaignes.**

■ La région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région PACA, par son histoire, sa géographie, par la richesse de ses cultures issues de multiples apports migratoires est un creuset et un carrefour euro-méditerranéen. **La région regorge de témoignages architecturaux et urbanistiques marqués par une histoire riche** (aqueducs, temples, remparts, voies, amphithéâtres et de nombreux monuments conservés dans leur intégralité). **L'identité de la région PACA repose également sur un foisonnement culturel unique en France.** Des festivals (300 festivals programmant 2000 spectacles) à retentissement international côtoient des manifestations de proximité contribuant ainsi, à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, **la région de toutes les aventures artistiques et de toutes les innovations culturelles.**

→ Bienvenue à l'UTLN

L'Université de Toulon (UTLN) est heureuse de vous accueillir pour votre séjour d'études en France.

L'UTLN accueille chaque année environ 1400 étudiants internationaux sur un total de 9500 étudiants.



L'UNIVERSITÉ DE TOULON

→ L'Université

Implantée depuis plus de 40 ans au cœur du département du Var, l'Université de Toulon se situe dans le **premier département touristique français**, qui bénéficie d'un climat et d'une position privilégiés au bord de la Méditerranée.

■ Une université pluridisciplinaire

L'Université est structurée en 6 Unités de formation et de recherche (UFR), 2 instituts et 2 écoles qui s'appuient sur 16 laboratoires et 2 écoles doctorales :

Sur le campus de Toulon

- UFR Droit
- UFR Sciences Économiques et de Gestion
- Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
- UFR Sciences de l'Information et de la Communication

Sur le campus de La Garde-La Valette

- UFR Lettres et Sciences Humaines
- UFR Sciences et Techniques
- UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- Institut Universitaire de Technologie (IUT)
- École d'Ingénieurs SeaTech
- École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPEE)

Son implantation est exclusivement varoise, avec un campus à La Garde de 32 hectares, un campus à Toulon ainsi que deux antennes à Draguignan et La Seyne-sur-Mer.

L'UTLN est animée par plus de 500 enseignants et chercheurs, et 400 personnels administratifs et techniques. Le potentiel de recherche s'appuie également sur 210 doctorants.

Elle offre un catalogue de près de 100 formations dans 4 domaines : Droit Économie Gestion,

Sciences Technologie Santé, Arts Lettres Langues, Sciences Humaines et Sociales, dont :

- 13 doubles diplômes avec le Brésil, la Chine, le Royaume Uni, le Vietnam et l'Ukraine
- 7 diplômes délocalisés au Vietnam
- 1 International Master Program « International Economics » en anglais.
- 13 classes européennes

→ Le service Vie étudiante

Une vie d'étudiant, c'est aussi un moment privilégié pour se découvrir et se construire grâce à des activités culturelles, associatives, citoyennes et solidaires. La rentrée d'automne est marquée par une semaine d'intégration en octobre dont un week-end international pour accueillir nos étudiants étrangers. Le printemps à l'université est aussi un temps fort en mars qui permet de découvrir à l'international d'autres cultures et la cuisine du monde.

■ La culture

Plusieurs ateliers artistiques sont proposés d'octobre à avril. **Des événements gratuits sont organisés sur le campus : concerts, spectacles, expositions...** Vous pouvez aussi bénéficier d'invitations ou de places à 1 euro pour des sorties dans une quinzaine de lieux culturels partenaires.

■ Les associations étudiantes

Nombreuses et variées, elles organisent différentes activités. Si vous souhaitez les connaître, monter un projet, ou en créer une, le service vie étudiante vous guide et vous accompagne dans vos démarches. Elles peuvent aussi bénéficier de subventions de l'université dans le cadre du FSDIE.

■ Le handicap

Des aménagements d'études sont possibles avec des aides humaines et techniques

mises en place et financées par l'université. Vous pouvez demander cette aide ou devenir accompagnateur.

→ Le service des sports

Vous pouvez pratiquer différentes activités sportives avec notamment dans les sports :

- **Collectifs** : basket-ball, football, futsal, handball, rugby, volley-ball, hockey subaquatique.
- **Individuels** : aquagym, athlétisme, aviron, catamaran, cross fit, cyclisme sur piste, escalade, FAC, fitness, hip-hop, musculation, natation, pilate, plongée bouteille, PPG, salsa, stretching, tir à la carabine et au pistolet, yoga.
- **De combat** : karaté, kempo boxing.
- **De raquette** : badminton, tennis.

→ Les bibliothèques de l'université

Le Service Commun de Documentation, à travers ses cinq bibliothèques, est présent sur chacun des sites de l'université. Votre carte d'étudiant vous donne automatiquement accès à l'ensemble des services.

■ Étudier

- Des salles de lecture confortables.
- Des box de travail en groupe.
- Des espaces multimédia.

■ Se documenter

- Plus de 100 000 livres, manuels à emprunter.
- La presse généraliste, des revues spécialisées.
- Des formations à la recherche documentaire.

■ Se détendre

- CaféBU (La Garde).

- Espace découverte (Toulon).
- Une sélection de DVD et BD à emprunter.
- Connexion WiFi dans les bibliothèques.

■ Se connecter

Visitez le site web de la bibliothèque <http://bu.univ-tln.fr>

Outre des informations pratiques, vous y trouverez le catalogue informatisé de nos ouvrages et revues, les actualités de votre discipline, des annales d'examen, des travaux universitaires...

→ Les services numériques

■ L'Espace Numérique de Travail ENT

<http://ent.univ-tln.fr>

Il vous permet de consulter :

- Votre courrier électronique sur le eBureau.
- Les informations sur la vie étudiante.
- Les listes de diffusion.
- Votre dossier étudiant.
- Vos emprunts BU.
- Les ressources pédagogiques et documentation.
- Le Certificat informatique et internet (C2i).
- Le Centre de ressources en langues (CRL).
- Les cours de soutien.

Une assistance travaux est également disponible pour tout problème informatique.

■ Vos ressources pédagogiques et documentaires

- La plateforme pédagogique Moodle <http://moodle.univ-tln.fr>

Vous y trouverez les supports de cours mis à votre disposition et des informations concernant votre formation : règlements

→ L'apprentissage du français

L'Université de Toulon propose aux étudiants internationaux qui le souhaitent de perfectionner leur niveau de français.

Ces cours ont pour objectif de perfectionner

le français oral et écrit et d'acquérir des méthodes de travail universitaire.

Ils sont gratuits et ouverts aux étudiants de l'UTLN.

d'examen, emplois du temps, modalités de stage, résultats...

- Les cours de remises à niveau et soutien.
- Les ressources documentaires de la BU

■ Les réseaux sociaux

Rejoignez la communauté de l'UTLN sur les réseaux sociaux : devenez fan de l'UTLN sur sa page Facebook, suivez-nous sur Twitter, Flick'r et Netvibes. Accédez à tous nos réseaux depuis notre site internet www.univ-tln.fr

→ Le service médical

La santé participe à la réussite de votre projet universitaire.

Face à des problèmes de santé, des difficultés de vie et à suivre vos études, l'équipe du SUMPPS (secrétaire, infirmières, médecins) est là pour vous aider à trouver des solutions.

L'équipe du SUMPPS vous propose :

- Accueil infirmier, conseil santé, soins, orientation, mise à jour des vaccins, soins d'urgence.
- Aménagement d'études ou d'examens pour étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante.
- Bilan de prévention en première année.
- Contrôle médical des étudiants à risque professionnels.
- Certificat médical pour le sport au SUAPS.
- Consultations avec un médecin psychiatre sur rendez-vous.
- Actions santé.

Le personnel du SUMPPS et les assistantes sociales sont soumis au secret professionnel.

→ le service social

À l'écoute des étudiants souhaitant des informations, des conseils ou des aides, les assistantes sociales, recherchent avec vous des solutions aux problèmes exposés.

Elles vous informent sur les formalités à accomplir et vous orientent vers des services spécialisés. En cas de difficultés financières ponctuelles, elles peuvent instruire des dossiers de fonds national d'aide d'urgence (FNAU).

Elles reçoivent sur rendez-vous. Vous pouvez aussi les contacter pour toute demande d'information.

→ Le Centre de Ressources en Langues (CRL)

Vous souhaitez améliorer vos compétences en langues étrangères ? Discuter avec des étudiants du monde entier ? Vous réunir autour d'un film en version originale ? Ou simplement pratiquer une langue étrangère entre étudiants autour d'une tasse de thé ? **Le Centre de Ressources en Langues vous accueille au quotidien !**

Parallèlement aux rencontres avec les étudiants de toutes nationalités, le CRL vous donne un accès libre à des outils numériques et multimédias afin de renforcer vos acquis. Vous pourrez ainsi pratiquer l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, ou parfaire vos connaissances en français.

Les étudiants étrangers ont la possibilité de devenir tuteurs étudiants pour faire découvrir leurs langues et leurs cultures.

■ Les animations du CRL

Avec le Centre de Ressources en Langues, vous avez la possibilité de participer régulièrement à des séances de conversation en langues étrangères : inutile de s'inscrire, il suffit de venir !

Des déjeuners en anglais, allemand, espagnol ou italien vous sont proposés tous les jours de la semaine : n'oubliez pas votre sandwich !



LES ÉTUDES EN FRANCE

→ L'organisation des enseignements

En France les études supérieures sont organisées selon **le système LMD, Licence Master Doctorat**.

Chaque année universitaire est organisée en 2 semestres représentant chacun 30 crédits ECTS. Chaque semestre comporte plusieurs Unités d'Enseignements (UE) subdivisées en Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Les études comportent 3 niveaux :

- **la Licence** (bac +3), correspondant à 6 semestres, soit 180 crédits ECTS
- **le Master** (bac+5), correspondant à 4 semestres, soit 120 crédits ECTS en plus (300 au total)
- **le Doctorat** (bac+8).

→ Les cours

À l'UTLN, comme dans l'enseignement supérieur français, on distingue deux types de cours :

- **Les cours magistraux** Il s'agit de cours en amphithéâtre de 100 à 400 places, dispensés par un professeur durant lequel l'étudiant prend des notes. Ces cours font souvent l'objet de brochures éditées par les professeurs et disponibles en fin de session pour la préparation des examens.
- **Les travaux dirigés et les travaux pratiques** Les TP (Travaux Pratiques) et les TD (Travaux Dirigés) ont lieu en groupes restreints. Ils illustrent les cours magistraux par la mise en pratique et l'approfondissement des connaissances théoriques exposées dans les cours magistraux.

Dans les formations professionnalisées de l'université (DUT, licences et masters professionnels, ingénieurs), des stages, des projets en groupe ainsi que des TP et des TD sont proposés.

→ Le contrôle des connaissances

Deux types de contrôle des connaissances coexistent dans l'enseignement supérieur français :

- **le contrôle continu**, qui permet de valider les acquis au cours d'épreuves réparties tout au long de l'année dans chaque matière enseignée,
- **les examens**, qui regroupent le contrôle des connaissances pour l'ensemble des matières sur quelques jours. Il s'agit alors d'un examen complet, répété deux fois dans l'année.

Chaque diplôme dispose de son propre règlement d'examen qui définit précisément les modalités de contrôle des connaissances.

À l'université, les cours sont regroupés le plus souvent sous forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables : le diplôme va comporter « n » unités d'enseignements : certaines sont obligatoires, d'autres optionnelles. Ces UE sont obtenues une fois pour toutes.

→ Le système de notation

L'échelle de notation en France est étalonnée de 0 à 20. 0 est la plus mauvaise note et 20 la meilleure. La moyenne est de 10/20 (à prononcer « 10 sur 20 »), elle permet de valider l'année.

En savoir plus sur notre système de notation : www.univ-tln.fr (rubrique international – partir à l'étranger – charte de mobilité).

→ Calendrier universitaire

En France, l'année universitaire commence au mois de septembre et se termine en juin, selon les formations suivies. Elle se décline en deux semestres.

Semestre 1 : du 1^{er} septembre au 31 janvier.

Semestre 2 : du 1^{er} février au 30 juin.



ARRIVER À TOULON

→ Se rendre à l'Université

■ Depuis l'Aéroport de Nice :

Navette à l'aéroport pour rejoindre la gare SNCF et prendre un train pour Toulon. Ou bien, du Terminal 1, prendre les Cars Phocéens de Nice à Brignoles - La ligne 20 de ce bus (Nice - Aix - Marseille: départs 7h50 et 12h tous les jours) vous descendra à Brignoles, où vous pourrez prendre une correspondance pour Hyères (ligne 2) et Toulon (ligne 7) - Prévoir deux heures d'attente pour une correspondance à Brignoles. Gare routière (à côté du palais des expositions): 16 avenue des Diablos Bleus, 06300 Nice Tél. +33 (0)4 93 85 62 15

■ Depuis l'Aéroport de Marseille Provence :

Navette pour rejoindre la gare SNCF de Marseille, prendre un train pour Toulon. Il n'existe pas de bus direct pour Toulon à partir de Marseille. Cependant vous pouvez prendre une navette en direction d'Aix en Provence, puis un bus pour Toulon.

■ Depuis l'Aéroport de Hyères :

Navette Ligne 102 de l'aéroport de Hyères à la gare routière de Toulon, descendre à l'arrêt Hôtel de ville puis prendre la ligne de bus 103 en direction de La Garde (Arrêt université Nord) ou le bus 29AB à l'arrêt Îles d'Or direction La Garde (Arrêt université Sud)

■ Depuis la Gare de Toulon :

Bus 29 A/B direction La Garde (Arrêt université Sud) ou la ligne U en direction de La Garde (Arrêt université Nord)

■ Depuis le campus de Toulon - Porte d'Italie :

La ligne U relie le campus de Toulon et celui de La Garde (Arrêt université Nord).

Entre les bus, le bateau, le train, le covoiturage... votre liberté d'aller et de venir sur les campus bénéficie d'un large potentiel. Vous pouvez aussi pratiquer les modes de déplacements plus doux : marcher ou faire du vélo...

→ Se déplacer sur l'aire toulonnaise

■ Le réseau MISTRAL

Le réseau de bus et de bateaux de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) offre des abonnements et tarifs réduits étudiants, un service de nuit en bus ou en taxi-bus sur réservation.

www.reseaumistral.com - Tél. : 04 94 03 87 00

■ Le réseau VARLIB

C'est 113 lignes de cars qui sillonnent le département du Var. www.varlib.fr - Tél. : 09 70 83 03 80

■ Les trains de la Région PACA

ZOU! C'est une carte à 15 € / an pour le trajet domicile-études sur les lignes :

- TER, <http://ter.sncf.com/paca>
- LER, <http://info-ler.com> et <http://trainprovence.com>.





FORMALITÉS DE SÉJOUR

→ Passeport

Tout étudiant étranger doit être en possession d'un passeport en cours de validité pour étudier en France.

Pour les ressortissants de l'Union Européenne (UE), une carte d'identité est suffisante.

→ Visa

Les étudiants ressortissants d'un pays hors Union Européenne doivent faire une demande de visa « Étudiant » de long séjour pour études-titre-de séjour (VLS-TS) auprès du consulat ou de l'ambassade de France de leur pays d'origine. Ils devront fournir une attestation de ressource d'environ 615 € minimum par mois (attestation de virement permanent ou titre de bourse ou lettre de prise en charge de la famille) pour l'obtention du visa.

Attention : un visa touristique ne permet pas une inscription à l'Université.

Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ou d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège, de Suisse, de Monaco ou d'Andorre : vous n'avez pas à faire de demande de visa, votre carte d'identité suffit.

Si vous venez en France pour un séjour de moins de trois mois et vous êtes ressortissant de l'un de ces pays : Albanie, Antigua et Barbuda, Argentine, ARYM, Australie, Bahamas, Barbade, Bosnie, Brésil, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Corée du Sud, Costa Rica, El Salvador, États-Unis, Guatemala, Honduras, Israël, Japon,

Hong Kong, Macao, Malaisie, Maurice, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Nouvelle Zélande, Panama, Saint-Martin, Saint-Siège, Serbie, Seychelles, Singapour, St Christophe et Neves, Taïwan, Uruguay et Venezuela : vous n'avez pas à faire de demande de visa (mais pour certains pays, le passeport biométrique est exigé).

→ Titre de séjour

Les étudiants étrangers titulaires d'un visa de long séjour doivent, **dès leur arrivée en France, envoyer le formulaire délivré par l'Ambassade de France, complété à l'OFII** (Office français de l'immigration et de l'intégration). L'OFII vous convoquera à une visite médicale. À l'issue de cette visite obligatoire, le titre de séjour vous sera délivré automatiquement et une vignette sera apposée sur votre visa. une taxe de 60 € devra être acquittée.

Deux mois avant l'expiration de votre visa ou de votre titre de séjour, vous devrez renouveler votre titre auprès de la préfecture.

Il est important d'effectuer les démarches dans les temps, sinon une taxe de 180 € sera exigée systématiquement pour cause de retard.

En savoir plus : www.campusfrance.org (rubrique Préparer son séjour - obtenir un visa).

→ Travailler en France

Les étudiants étrangers titulaires d'un visa de séjour « étudiant » en cours de validité peuvent travailler en France **dans la limite de 60 % de la durée annuelle de travail**, soit 964 heures par an. Le salaire minimum en France (SMIC) est de 9,76 € brut de l'heure.

→ Logement

Il est possible de se loger près de nos campus dans le parc privé de résidences étudiantes et de logements chez l'habitant ou dans les résidences universitaires du CROUS. Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre plaquette sur notre site à : www.univ-tln.fr/Logements.html.

Les demandes de logement universitaires doivent s'effectuer en ligne directement au CROUS à : www.crous-nice.fr avant le 31 mai. Pour effectuer votre demande de logement, vous devrez d'abord créer un compte et remplir un Dossier Spécial Étudiant (DSE) sur le portail de la Vie Étudiante du CROUS. Après la saisie en ligne des informations demandées, un dossier vous sera envoyé dans un délai de 3 à 4 semaines par courriel à l'adresse électronique que vous aurez indiquée. Vous devrez alors télécharger le dossier que vous renverrez complet dans les

délais indiqués par le CROUS à : CROUS DE NICE-TOULON • TSA 24 010 • 59 901 LILLE CEDEX 9 - FRANCE

Une réservation vous sera ensuite proposée par le CROUS que vous devrez confirmer. Vous devrez aussi payer en ligne un dépôt de garantie et télécharger un dossier de location à compléter.

Les étudiants en programmes internationaux devront en outre remplir et envoyer au SRI un « accommodation form », disponible sur notre site à l'adresse suivante : www.univ-tln.fr/Logements.html

Ce formulaire doit aussi nous parvenir avant le : 31 mai pour le 1^{er} semestre - le 31 octobre pour le 2nd semestre.

Les étudiants qui n'ont pas reçu de proposition de logement du CROUS au 20 juillet et dont le dossier reste « en attente », ne seront pas logés au CROUS.

→ Niveau de Français

Notre établissement demande à tout étudiant étranger un justificatif du niveau de langue française correspondant au niveau B2 (plus de 400 points) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) comme le TCF, le TEF ou le DELF et le DALF. Sont dispensés les ressortissants des États où le Français est la langue officielle. En savoir plus : www.univ-tln.fr rubrique international – venir étudier à Toulon

Vos démarches pour venir étudier à l'UTLN EN PROGRAMME D'ÉCHANGE

Cette rubrique concerne uniquement les étudiants qui souhaitent venir étudier à l'UTLN dans le cadre d'une convention de partenariat avec leur établissement d'origine (Erasmus+, BCI/Crepuq, conventions internationales...).

→ Avant le départ

Vous souhaitez étudier à l'UTLN en programme d'échanges. **Vous devez pour cela déposer votre candidature auprès du Service des Relations Internationales de votre université d'origine, l'année précédant votre départ.** Une fois votre candidature sélectionnée, le service des relations internationales de l'université de Toulon prendra personnellement contact avec vous par email pour vous indiquer la procédure à suivre.

Vous pouvez préparer certains documents qui vous seront demandés pour votre inscription à votre arrivée à l'UTLN :

■ Pour tous les étudiants

- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité)
- Visa D étudiant pour les étudiants hors Europe
- Carte européenne d'assurance santé pour les Européens
- Certificat d'assurance santé couvrant la période de séjour en France pour les non-Européens, ou
- 1 extrait d'acte de naissance (original) avec filiation et traduction officialisée en français en vue de l'affiliation au régime de Sécurité Sociale étudiante
- Attestation d'assurance de responsabilité civile (il est possible d'en contracter une en France)

■ Pour les étudiants en programmes d'échanges

- Carte d'étudiant de l'université d'origine en cours de validité pour les étudiants en programmes d'échange: Erasmus+, BCI/ Crepuq, Free Mover, partenariats, et
- Contrat d'études

■ Pour les étudiants qui valideront un diplôme à l'UTLN

- Notification d'admission à l'UTLN pour les étudiants recrutés en convention qui valideront leur diplôme à l'UTLN
- Diplôme et traduction officialisée en français

Pour les **étudiants ressortissants d'un pays hors Union Européenne**, une inscription sur le **site Campus France** est obligatoire afin de pouvoir obtenir le **visa D étudiant**, si cette procédure est en vigueur dans votre pays: www.campusfrance.org

→ À l'arrivée en France

Dès votre arrivée, vous prendrez contact avec le service des relations internationales (Bât Le Béal 2 – 1^{er} étage - Campus de La Garde). Une équipe est là pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches administratives.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :

- Mme Marielle TROPINI (sri@univ-tln.fr) pour les programmes européens
- Mme Stéphanie JANIER (sri@univ-tln.fr) pour les programmes hors Europe, ou
- vous pouvez également consulter notre site internet: www.univ-tln.fr

En savoir plus: www.univ-tln.fr (rubrique **international** - venir à Toulon)

Vos démarches pour venir étudier à l'UTLN

HORS PROGRAMME D'ÉCHANGE

→ Vous résidez à l'étranger :

■ Avant le départ

■ Inscriptions en DUT :

a) Vous êtes étudiant ressortissant de l'Union Européenne :

- Connectez-vous sur le portail Post-Bac du 20/01 au 20/03/2017 : www.admission-postbac.fr

b) Vous êtes étudiant ressortissant d'un pays hors Union Européenne :

- Si vous habitez dans un des 36 pays à procédure CEF, vous devez obligatoirement effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) auprès de l'agence Campus France : connectez-vous sur le site www.campusfrance.org avant le 19 janvier 2017.

- Si aucune agence Campus France n'est installée dans votre pays, connectez-vous sur le portail Post-Bac du 20/01 au 20/03/2017 : www.admission-postbac.fr

■ Inscriptions en L1 :

a) Vous êtes étudiant ressortissant de l'Union Européenne :

- Connectez-vous sur le portail Post-Bac du 20/01 au 20/03/2017 : www.admission-postbac.fr

b) Vous êtes étudiant ressortissant d'un pays hors Union Européenne :

- Si vous habitez dans un des 36 pays à procédure CEF, vous devez obligatoirement effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) auprès de l'agence Campus France : connectez-vous sur le site www.campusfrance.org avant le 19 janvier 2017.

- Si aucune agence Campus France n'est installée dans votre pays, le service culturel de l'ambassade de France vous remettra un dossier de DAP qu'il conviendra de remplir et de retourner à l'Ambassade avec les pièces

requis avant le 19 janvier 2017.

■ Inscriptions en L2, L3, LP, M1 et M2 :

a) Vous êtes étudiant ressortissant de l'Union Européenne :

- Connectez-vous sur notre site à partir du 3 avril 2017 pour télécharger le Dossier d'Admission (DUA) selon le calendrier : www.univ-utln.fr rubrique Inscription - Étudiant Étranger

b) Vous êtes étudiant ressortissant d'un pays hors Union Européenne :

- Le dossier se remplit en ligne auprès de l'agence Campus France du 15 novembre 2016 au 20 mars 2017. Connectez-vous sur le site www.campusfrance.org.

- Si aucune agence Campus France n'est installée dans votre pays, connectez-vous sur notre site à partir du 3 avril 2017 pour télécharger le Dossier d'Admission (DUA) selon le calendrier : www.univ-utln.fr rubrique Inscription – Étudiant Étranger.

Avant de partir, vérifier les documents qui seront exigés à votre inscription en consultant notre site : www.univ-utln.fr rubrique Inscription - Informations scolarité

■ À l'arrivée en France

Dès votre arrivée, vous prendrez contact avec l'espace inscription pour prendre un Rendez-vous en ligne à l'adresse suivante : www.univ-utln.fr rubrique Inscription – Étudiant Étranger. Le jour de votre arrivée, une équipe sera là au bâtiment V1 – Rez-de-chaussée - Campus de La Garde pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches administratives.

Vous présenterez la notification de la décision que vous a envoyée l'Université afin de la faire valider pour l'inscription définitive, ainsi que votre passeport pour vérification du visa. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le service des admissions au

+33 (0)4 94 14 29 09 ou le SRI au +33 (0)4 94 14 20 44 ou par email à admission@univ-tln.fr.

→ Vous résidez déjà en France :

■ Inscriptions en DUT

a) Vous êtes étudiant européen ou ressortissant d'un pays hors Union Européenne :

Connectez-vous sur le portail Post-Bac du 20/01 au 20/03/2017. www.admission-postbac.fr

■ Inscriptions en L1

a) Vous êtes étudiant européen :

• Connectez-vous sur le portail Post-Bac du

20/01 au 20/03/2017: www.admission-postbac.fr
b) Vous êtes étudiant ressortissant d'un pays hors Union Européenne

Vous devez obligatoirement aussi effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) auprès du bureau des admissions de l'université du 15 novembre au 19 janvier 2017.

■ Inscriptions en L2, L3, LP, M1 et M2 :

Vous devez télécharger le dossier d'admission (DUA) à l'adresse suivante à partir de mars 2017 suivant le calendrier disponible: www.univ-tln.fr rubrique Inscription – Étudiant Étranger.

→ Logement

Les étudiants hors programme d'échange doivent effectuer eux-mêmes les demandes pour trouver un hébergement en s'y prenant le plus tôt possible.

■ Logement en résidence universitaire CROUS, sur le campus

Les étudiants étrangers qui souhaitent bénéficier d'un logement en résidence universitaire doivent obligatoirement effectuer leur demande, entre le 15 janvier et le 31 mai exclusivement.

Vous devrez pour cela vous connecter sur le site du CROUS : www.crous-nice.fr.

Pour effectuer votre demande de logement, vous devrez d'abord créer un compte et remplir un Dossier Spécial Étudiant (DSE) sur le portail de la Vie Étudiante du CROUS. Après la saisie en ligne des informations demandées, un dossier vous sera envoyé dans un délai de 3 à 4 semaines par courriel à l'adresse électronique que vous aurez indiquée.

Vous devrez alors télécharger le dossier que vous renverrez complet dans les délais indiqués par le CROUS à : CROUS DE NICE - TOULON TSA 24010 • 59901 LILLE CEDEX 9 FRANCE. Une réservation vous sera ensuite proposée par le CROUS que vous devrez confirmer. Vous devrez aussi payer en ligne un dépôt de garantie et télécharger un dossier de location à compléter. Les étudiants qui n'ont pas reçu de proposition de logement du CROUS au 20 juillet et dont le dossier reste «en attente», ne seront pas logés au CROUS et devront chercher un logement dans le parc des résidences privées (consulter

notre plaquette: le logement étudiant dans l'agglomération toulonnaise).

Attention : l'offre de logement étant très nettement inférieure à la demande, nous vous conseillons vivement d'effectuer une demande de logement dans le parc des résidences privées.

■ Autre logement

Nous vous invitons à consulter notre plaquette: le logement étudiant dans l'agglomération toulonnaise.

En savoir plus : www.univ-tln.fr (rubrique international – venir étudier à Toulon – Préparer votre arrivée - logements)

■ Pièces à fournir à l'arrivée :

Veuillez noter que les résidences du CROUS et autres résidences exigeront :

- Un acte de caution solidaire (CROUS) à faire remplir par :
 - Un(e) parent(e) domicilié(e) en Europe pour les étudiants de l'UE, ou
 - un(e) résident(e) de la France pour les étudiants ressortissants d'un pays hors UE: certaines banques en France peuvent fournir cette prestation mais vous devrez leur laisser en garantie l'équivalent d'un ou deux mois de loyer; cette somme vous sera restituée à la fin du séjour
- Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer qui sera restitué à la fin du séjour s'il n'a pas déjà été payé en ligne
- Un mois de loyer

CHECK-LIST

→ Les documents nécessaires à emporter

■ Pour tous les étudiants étrangers :

- Carte d'identité ou passeport (en cours de validité)
- Visa D Pour les étudiants hors Europe
- Carte européenne d'assurance maladie pour les Européens
- Certificat d'assurance maladie pour la période d'études à l'UTLN pour les non Européens, ou
- 1 extrait d'acte de naissance (original) avec filiation et traduction officialisée en français en vue de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante (217 € en 2017-2018)
- Justificatif d'assurance de Responsabilité Civile (il est possible de contracter cette assurance en France)

■ Pour les étudiants en Programmes d'échanges (Erasmus+, BCI/Crepuq, partenariats, Free Mover...)

- Carte d'étudiant de l'université d'origine en cours de validité (de l'année en cours)
- Contrat d'études

■ Pour les étudiants qui valident leur diplôme à l'UTLN :

- Notification d'admission à l'UTLN pour les étudiants hors Europe
- Justificatif de ressources financières
- Diplômes obtenus dans le pays d'origine (traduits en français et les copies certifiées conformes à l'original)
- Certificat de scolarité pour les étudiants de l'UTLN en programmes délocalisés
- Attestation de niveau B2 en langue française selon le cadre européen de référence pour les langues (DELFL, DALF, TCF, TEF...)

■ Quelques adresses à consulter avant de partir :

■ Campus France :

- www.campusfrance.org
- <http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaires/guides-dinformation/guide-choisir-la-France>
- <http://www.campusfrance.org/fr/page/campusbourses-lannuaire-des-programmes-de-bourse%20>
- <http://www.campusfrance.org/fr/ressource/abecedaire-de-la-vie-quotidienne-et-etudiante-en-france>

■ Le Ministère des affaires Étrangères et Européennes :

www.diplomatie.gouv.fr

■ L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration :

www.ofii.fr

■ Le Centre des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'Académie de Nice (CROUS) :

www.crous-nice.fr

■ Centre International d'Études Pédagogiques

www.ciep.fr

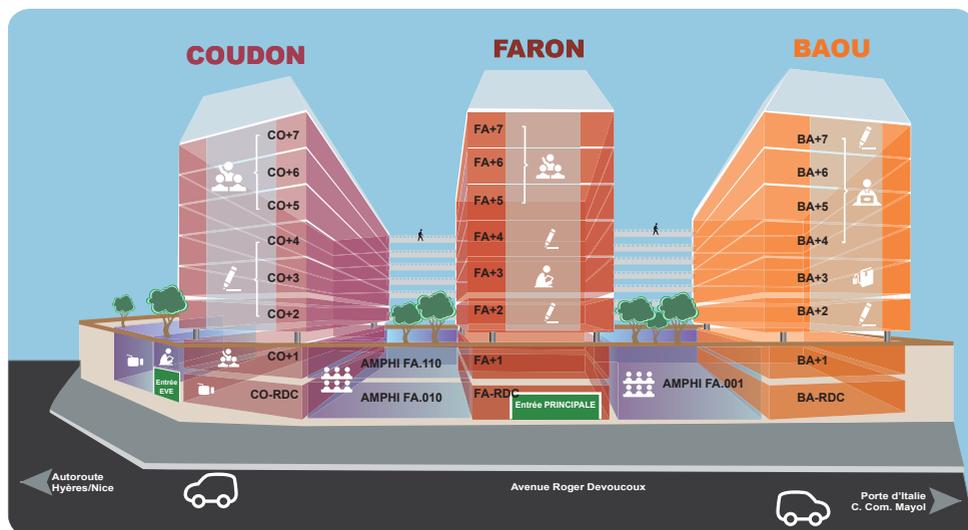
LES PLANS DES CAMPUS

■ Plan du campus de La Garde



Service des Relations Internationales: bâtiment Le Béal - entrée 2

■ Plan du campus de Toulon - Porte d'Italie



Service Relations Internationales

Tél. +33 (0)4 94 14 20 44 - sri@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Ouverture au public :

du lundi au vendredi
de 9h à 12h
l'après-midi sur rendez-vous

Bâtiment Le Béal 2

